

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DEL'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE

AVIS MODIFICATIF ET DE REPORT DE LA DATE
D'OUVERTURE DES PLIS DE
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
POUR L'EXPLOITATION DE LIGNES MARITIMES
DE TRANSPORT DE PASSAGERS AVEC OU SANS VEHICLUES ACCOMPAGNES ET DE TRANSPORT
MIXTE

Il est porté à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis concernant l'appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation des services de transports maritimes des personnes et véhicules et de transport mixte, sur les lignes reliant le Maroc à l'Espagne, la France et l'Italie (AMI) a été reportée du Jeudi 21 Novembre 2013 à 10H au **Lundi 02 Décembre 2013 à 10H**.

Par ailleurs, des modifications ont été apportées au cahier de charges et au règlement de consultation. Les lots ont été changés comme suit :

Lots	Ports marocains	Ports européens de destination	Nombre de services requis
1	Tanger Med	Algésiras Gibraltar	3 services ≥ 1
2	Tanger Med	Sète	≥ 1
	Tanger Med Nador	Barcelone - Gênes ou Livourne Sète	≥ 2 ≥ 1
3	Tanger Ville	Tarifa Gibraltar	2 services ≥ 1
4	Nador	Almeria	> 2 ≤ 3
	Nador	Motril ou Malaga	≥ 1
	Al Hoceima	Motril ou Malaga	≥ 1
5	Agadir	Iles Canaries	≥ 1
	Tarfaya	Iles Canaries	≥ 1
	Laayoune	Iles Canaries	≥ 1

Un candidat ne peut soumissionner simultanément à plus de trois lots. Chaque lot est indivisible et ne peut être fractionné.

Le nouveau dossier de l'AMI (cahier de charge + règlement de consultation) doit être retiré soit Directement auprès du Service des Affaires Administratives, à la Direction de la Marine Marchande (DMM), soit par téléchargement à l'adresse suivante : **www.mtpnet.gov.ma**

Les candidats ayant déjà retiré le dossier de l'AMI sont priés de retirer le nouveau dossier à la même adresse.

Les dossiers de candidature doivent être établis conformément au nouveau règlement de consultation et déposés, à la Direction de la Marine Marchande avant **Lundi 02 Décembre 2013 à 10H**, date et heure d'ouverture des plis.

Le reste sans changement.